



TOURNOI MUSICAL DU VIGNOBLE 2022

*L'organisation,
le règlement...*

EN PARTENARIAT AVEC



Le baromètre du dynamisme musical dans le Vignoble



Le Tournoi Musical est une vitrine pour les groupes amateurs de musiques actuelles du Vignoble de Nantes. Les dernières études et constats établis sur le territoire montrent combien les pratiques musicales amateurs ont le vent en poupe !

D'ailleurs, depuis quelques années, les festivals intégrant des groupes locaux, amateurs comme professionnels, sont en progression dans le Vignoble. Depuis la dernière édition du Tournoi, Les cafés concerts se sont multipliés aussi, un nouveau studio de répétitions a vu le jour au Loroux-Bottereau. Autant de signes positifs qui enjoignent l'équipe du Tournoi à poursuivre.

Le seul bémol, à vrai dire, c'est le peu de moins de 25 ans qui, aujourd'hui, pratiquent en formation collective, que ce soit dans les écoles de musique ou dans les associations, depuis près de cinq ans. Alors, l'idée d'un Tournoi peut aussi inciter ces jeunes à se regrouper pour l'occasion, le collectif s'engage à ce que ce soit le cas.

Car le Tournoi Musical a favorisé pendant des années l'émergence et l'accompagnement de dizaines de jeunes formations qui, dans l'ombre, ont appris, créé, répété et se sont perfectionné, sans forcément avoir l'occasion de se produire en public, si ce n'est dans les fêtes de la musique locales. Le Tournoi Musical ambitionne de leur offrir de nouveau cette opportunité en 2022 et, en même temps, entend bien étendre le réseau de lieux partenaires, au premier rang, les cafés concerts, les communes et les associations.



UN TOURNOI OUVERT À TOUS LES GROUPES QUI COMPOSENT ET ARRANGENT

Le Tournoi est ouvert à tout groupe amateur du pays du Vignoble Nantais répondant aux conditions suivantes : aucun professionnel dans la formation, qu'au moins un des membres de la formation réside dans le territoire de sélection et que ceux-ci disposent d'un minimum de pratique musicale. Au cas où le nombre de candidats dépasserait le nombre de places disponibles (cinq par sélection territoriale), une présélection sera faite par l'association organisatrice, validée par le collectif.

Le groupe doit pouvoir jouer au minimum un set de 30 à 40 minutes avec son répertoire de compositions originales. Les reprises sont exclues, sauf si elles sont totalement réarrangées ou inidentifiables à l'original.

Le groupe, du seul fait de sa participation, garantit les organisateurs contre tout recours éventuel de tiers et s'engage, par son inscription, à être présent le Jour J et mobiliser un maximum de public.

DES RÈGLES SIMPLES ET UN OBJECTIF : DE LA QUALITÉ ET DU PUBLIC !

Un déroulement en deux phases. Tout d'abord, chacune des associations du collectif organisera dans son territoire sa sélection de groupes (soit au total trois concerts où les groupes se succéderont en fonction d'un tirage au sort). Lors de ces soirées, un groupe, et un seul, sera retenu au terme d'un vote reposant à 40 % sur les voix du public et à 60 % sur celles d'un jury professionnel.

Comme en 2019 : un barème de notation sera mis en place, tenant compte, en plus du « fair play » des groupes. Les techniciens son et lumière de chaque soirée seront associés aux délibérations.

La seconde phase réunira les trois formations élues au cours d'une grande finale. Lors de cette dernière soirée, elles se produiront chacune à leur tour dans un ordre décidé par tirage au sort. Là encore, le vote du public et ceux d'un jury les départageront pour élire le vainqueur du tournoi musical. Selon leur classement, chaque finaliste sera récompensé par des prix en lien avec la pratique musicale : résidence avec aide à la répétition, participation à une tournée post Tournoi dans le Vignoble, entrées dans les festivals Hellfest et Poupet, bon d'achat (si partenaires).



L'édition 2022



Le principe de base

1. Avec l'appui du Conseil Départemental, les entrées des concerts doivent payer les frais généraux.
2. Une salle de contenance minimale de 400 personnes debout mise à disposition gratuitement par une mairie ou une collectivité.
3. Une organisation expérimentée, professionnelle et soutenue par des associations référencées du Vignoble.

TERRITOIRES	ASSOCIATIONS	SALLES	DATES DES SÉLECTIONS
Clisson, Boussey, Gétigné, Maisdon, Monnières, St Hilaire-de-Clisson, St Lumine, Gorges, Le Pallet, Mouzillon	• Animaje	• Bellevue à Gétigné	19/03/2022
Haute-Goulaine, Basse-Goulaine, Château-Thébaud, Saint-Fiacre, La Haye-Fouassière, Aigrefeuille, Remouillé, La Planche, Vieillevigne, Vertou	• Ifac Aggloh	• Espace Sévria à La Haye-Fouassière	02/04/2022
Vallet, La Regrippière, La Chapelle-Heulin, Le Loroux-Bottereau, Divatte-sur-Loire, Le Landreau, Saint-Julien de Concelles, La Boissière du Doré, La Remaudière	• Boc'asso Sèvre et Loire	• Lieu à définir	09/04/2022

FINALE LE 30 AVRIL 2022 AU CHAMPILAMBART DE VALLET (IFAC VALLET)

Les organisateurs



- Animaje
- Ifac - Aggloh
- Ifac - Vallet
- Boc'asso - Sèvre et Loire
- Amicale des Fêtards



LE TOURNOI MUSICAL DU VIGNOBLE ÉDITION 2022



Le règlement du tournoi



Art. 1 • Le tournoi musical du vignoble nantais est ouvert aux groupes et musiciens amateurs de tous âges et tous styles confondus. Sont considérés amateurs, tous les groupes musicaux qui ne vivent pas des cachets (de cette profession), de leurs prestations.

INSCRIPTION

Art. 2 • Pour être candidat à l'inscription, plusieurs conditions sont imposées :

- qu'au moins un des membres de la formation réside dans le territoire de sélection.
- que ceux-ci disposent d'un minimum de pratique musicale et qu'ils puissent jouer un set de 30 à 40 minutes de compositions originales.
- que le groupe soit disponible sur la date de sélection de son territoire d'inscription et la date de la finale.

Art. 3 • Au cas où le nombre de candidats dépasserait le nombre de places disponibles (5 maximum par sélection territoriale) chaque association organisatrice se charge d'opérer sa propre sélection.

Art. 4 • Par contre, le collectif d'associations organisatrices se réserve le droit (si besoin est) de compléter des sélections territoriales en manque d'effectif avec des groupes prévus sur d'autres sélections.

Art. 5 • Le groupe devra faire parvenir un bulletin d'inscription avant le 8 décembre 2021.

LE VOTE

Art. 6 • À chaque concert de sélection, seul le groupe vainqueur est retenu pour la finale au terme d'un vote reposant à 40 % sur les voix du public et 60 % sur celles d'un jury composé de professionnels du monde musical et/ou de mélomanes avertis.

Art. 7 • Chaque territoire de sélection choisit un jury de cinq représentants qui ira donner son avis dans un autre secteur que le sien.



LE DÉROULEMENT

Art. 8 • À chaque concert de sélection, l'ordre de passage sur scène des formations est déterminé par tirage au sort.

Art. 9 • Chaque tirage au sort est effectué une quinzaine de jours avant le concert de sélection en présence des concurrents si possible et de la presse.

Art. 10 • Le même procédé est établi pour la finale.

Art. 11 • Le temps de prestation de chaque groupe lors des concerts de sélection et de la finale est fixé entre 30 et 40 minutes. Il est obligatoirement de la même durée à chaque sélection.

LES CRITÈRES DE JUGEMENT

Art. 12 • Les membres du jury tant en sélection qu'en finale ont à porter un jugement d'appréciation sur les aptitudes et potentiels tant artistiques que techniques des concurrents.

Art. 13 • Pour ce faire, 5 critères ont été définis, à savoir :
prestation scénique, créativité, interprétation, musicalité, virtuosité.

Art. 14 • Chaque critère est noté de 0 à 4 pour un total maximal de 20 points (par groupe concurrent et par juré).

Art. 15 • **Prestation scénique** : présence et comportement sur scène, attitude, allure, implication, charisme, intensité, volume. Un tout qui crée l'émotion, toutes les émotions.

Art. 16 • **Créativité** : qualité des compositions, de l'harmonisation, des arrangements, de l'improvisation, de l'innovation... Inspiration, originalité du répertoire.

Art. 17 • **Interprétation** : qualité d'exécution, de la rigueur, de la précision, de l'adaptation, de l'orchestration traditionnelle ou classique ou originale... Harmonie et cohérence de l'ensemble.

Art. 18 • **musicalité** : qualité musicale concernant l'expression, le son, le registre vocal et instrumental, le phrasé, la tenue rythmique, le groove, la sensualité...

Art. 19 • **Virtuosité** : Talent technique, brio, maîtrise, agilité, habileté, justesse des instruments et des musiciens, du chant, de(s) l'accompagnement(s)...

Art. 20 • Chaque juré est tenu d'insérer sur sa feuille de jugement quelques remarques, annotations, observations sur chaque groupe.

LES CLASSEMENTS

Art. 21 • Après avoir additionné le total des critères des cinq jurés, le classement du jury est arrêté par ordre décroissant.

Art. 22 • Après avoir comptabilisé le nombre de bulletins de vote recueillis pour chaque groupe dans les urnes, le classement du public est arrêté par ordre décroissant.



LE BARÈME DES POINTS

Art. 23 • Le barème des points attribués par le jury se répartit de la façon suivante :

- Le premier obtient 60 points, le second 42 points, le troisième 30 points, le quatrième 24 points et le cinquième 18 points.

Le barème des points attribués par le public se répartit de la façon suivante :

- Le premier obtient 40 points, le second 28 points, le troisième 20 points, le quatrième 16 points et le cinquième 12 points.

Art. 24 • La somme des points des deux jugements (public et jury) fixe le classement final, sachant qu'en cas d'égalité, priorité sera donnée au classement du jury professionnel, lequel dans son calcul total n'a pas le droit au classement ex-æquo.

Art. 25 • Droit à l'image : les groupes pourront être filmés, enregistrés ou photographiés durant leurs prestations. En s'inscrivant au tournoi, ils s'engagent à accepter l'utilisation et la diffusion de leur image par l'organisation à titre promotionnel.

Le petite histoire...



Le tournoi musical a vu le jour en 1996 et perdurera jusqu'en 2001. Mais par manque d'organisateur, la manifestation a fait une pause pendant 8 ans pour repartir en 2009.

Les éditions de 2009 et 2010 représentent 14 concerts, plus de 4 800 spectateurs et 50 groupes qui ont eu l'opportunité de se produire devant un public.

En 2011, c'est à contrecœur que les organisateurs ont mis en veille le projet à la suite de la suppression du soutien du Pays du Vignoble Nantais.

Mais en 2017, les voilà de retour, encore plus déterminés que jamais à partager cette passion de la musique autour de cette manifestation ô combien pertinente !

2021, après une période confinée où la musique s'est plus vécue chez soi que dans les salles de concert, le collectif se reforme pour proposer une nouvelle édition pour 2022 ! Culture is not dead !

